



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 23 février 2026 à 19h00, sont présents a conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : Monsieur Stéphane Vézina, conseiller municipal.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Demande CPTAQ pour le lot 4 389 805 (570, rang Sainte-Marie)
3. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette.

26-02-47 2. **Demande CPTAQ pour le lot 4 389 805 (570, rang Sainte-Marie)**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autre qu'agricole des lots 4 389 804 et 4 389 805 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de de 16,18 ha;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la prolongation de l'autorisation numéro 429 728 pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'enlèvement de sable à des fins d'amélioration agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble se retrouve en zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce type d'usage en lien avec l'amélioration agricole;

CONSIDÉRANT l'impact faible sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer les conditions agricoles et socio-économiques de la communauté et de la région;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson, et il unanimement résolu que la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande à la CPTAQ déposée par Jobry Holstein S.E.N.C. pour l'utilisation autre qu'agricole.

Adoptée à l'unanimité

26-02-48 3. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h07.

